



# Collège Ellis

ENGAGEMENT - DÉPASSEMENT - SERVICE

Drummondville - Trois-Rivières - Longueuil - Montréal

---

## POLITIQUE OPÉRATION TEMPÊTE

---

### COLLÈGE ELLIS

Campus de Drummondville (incluant les installations de Montréal et de Longueuil)

Campus de Trois-Rivières (incluant les installations de Longueuil)

---

Mise à jour : 26 novembre 2013

\* L'emploi du masculin a pour but d'alléger le texte.

## 1. GÉNÉRAL

---

La direction générale assume la décision de fermeture de l'un ou l'autre de ces établissements en cas de tempête de neige, de verglas, de froid excessif, de mauvaises conditions routières ou tout autre cas de forces majeures. La décision peut-être prise en début ou durant la journée.

## 2. PORTÉE DE LA POLITIQUE

---

Sous réserve du respect des lois, des règlements et des conventions collectives ou, de ce qui en tient lieu, régissant les conditions de travail de toutes les catégories d'emploi, cette politique s'applique à l'ensemble du personnel.

## 3. FERMETURE EN DÉBUT DE JOURNÉE

---

La direction générale prend la décision de fermer ou de maintenir ouverts les campus. La décision de fermer un campus doit se faire généralement vers 7 heures. Malgré le décret de fermeture, le personnel administratif et/ou de bureau doit se présenter au travail.

Dans le cas d'une fermeture, le directeur général ou son représentant déclenche l'opération **\*\*Tempête\*\***. L'opération comprend les étapes suivantes :

Le responsable désigné doit, avant 7 heures :

- ☉ Informer la personne responsable du site Web du Collège afin qu'il soit mis à jour dans le but d'informer les étudiants et le personnel de la fermeture du ou des campus.
- ☉ Procéder à la diffusion d'un message téléphonique informant la fermeture du ou des campus sur la ligne téléphonique sans frais du Collège au **1 800 869-3113**.

Dans le cas d'une fermeture décrétée par la direction générale, cette journée est considérée journée de congé pour les étudiants et journée sans perte de traitement pour le personnel. La reprise du cours ou des cours annulés se fera lors de la session à une date déterminée. Toute absence non autorisée entraînera pour le personnel en cause une coupure de traitement.

#### 4. FERMETURE DURANT LA JOURNÉE

---

Dans l'éventualité de la fermeture d'un campus en cours de journée, tout employé, avant de quitter son travail, doit s'assurer auprès de la direction générale que les étudiants sous sa responsabilité ont tous quittés le Collège.

Cette partie de journée restante est considérée congé pour les étudiants et période sans perte de traitement pour le personnel. Généralement, s'il y a fermeture, la direction générale prendra la décision avant 7 heures pour le matin, 11 heures pour l'après-midi et 13 heures pour le soir.

#### 5. SERVICES ESSENTIELS

---

Les services essentiels sont ceux jugés comme tels par la direction générale et sont plus particulièrement les suivants :

- ☉ Toute mesure jugée nécessaire afin d'informer les étudiants, le personnel enseignant qui appelle ou se présente au Collège.
- ☉ Toute mesure jugée nécessaire afin d'assurer la sécurité des étudiants présents au Collège.
- ☉ Toute mesure jugée indispensable pour le maintien du fonctionnement normal des systèmes de chauffage, d'entretien et de plomberie.
- ☉ Toute autre mesure d'urgence jugée essentielle par la direction générale.

Dans de tels cas, les règles suivantes s'appliquent :

- ☉ Toute personne requise par la direction afin d'assurer le maintien des services jugés essentiels, demeure ou se présente au travail.
- ☉ Toute personne qui a reçu une autorisation de quitter son travail peut être appelé à son poste en tout temps pendant ses heures de travail.

#### 6. RÔLES DES ÉTUDIANTS ET DU PERSONNEL

---

Un étudiant ou un membre du personnel enseignant qui veut vérifier si l'un des campus est fermé pour cause majeure doit :

- ☉ Vérifier le site Web du Collège. Une note informant les étudiants et les enseignants sera diffusée seulement si l'un ou l'autre des campus est fermé.
- ☉ Un message téléphonique continu sera également en fonction sur la ligne téléphonique sans frais du Collège au **1 800 869-3113**.